

Annulation de commande

En cas d'annulation d'un service par le client, les modalités suivantes s'appliquent :

- aucuns frais ou pénalité ne sera facturé au client si ce dernier annule le service avant la période de montage;
- 50 % du prix du service faisant l'objet de l'annulation sera facturé au client si ce dernier annule le dit service pendant la période de montage;
- 100 % du prix du service faisant l'objet de l'annulation sera facturé au client si ce dernier annule le dit service en tout temps après la période de montage.

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être présentée avant la clôture de l'exposition.